

développement d'institutions démocratiques».³ Un mois auparavant, toutefois, M^{me} McDougall avait lancé un avertissement sévère à l'Organisation. Parlant de la réunion d'urgence convoquée suite à la crise péruvienne, elle avait demandé au Pérou de prendre plusieurs mesures précises pour rétablir la démocratie, sous le regard vigilant de l'OEA. Elle s'était exprimée en ces termes :

Le Canada a adhéré à l'Organisation parce qu'il voulait devenir un véritable partenaire de la nouvelle Amérique latine démocratique. Nous avons été encouragés par le fait que l'OEA a pris plusieurs mesures pour renforcer la démocratie dans certains pays membres et dans la région. Nous craignons que la tendance à la démocratisation ait été renversée -- d'abord en Haïti puis au Pérou -- et nous sommes préoccupés par l'agitation qui commence à se faire sentir dans un ou deux pays démocratiques de l'hémisphère. Je vous dis franchement que les Canadiens ne souhaiteront s'associer ni avec des dictateurs ni avec une organisation qui ne fait aucun effort pour soutenir la démocratie.⁴

À la XXII^e Assemblée générale annuelle de l'OEA, le 19 mai 1992, la ministre des Affaires étrangères a énoncé un certain nombre de priorités pour l'Organisation. Plus particulièrement, elle a rappelé qu'il était important de protéger les droits de la personne, de favoriser la paix et la sécurité, ainsi que le développement économique, et de protéger l'environnement. Elle est, de plus, revenue sur la question de la démocratie et sur le mandat de l'Unité pour la promotion de la démocratie :

L'Unité devait soutenir les efforts des pays en vue de consolider les gains démocratiques. Elle ne ferait pas la promotion d'une forme particulière de démocratie, mais consoliderait celles qui étaient déjà en place. L'Unité travaillerait en collaboration avec les gouvernements pour affermir les assises, les institutions et les attitudes qui permettent à la démocratie de s'épanouir. Des élections périodiques ne constituent pas, à elles seules, la démocratie, pas plus que la surveillance du déroulement des élections ne garantit, à elle seule, l'avancement de la démocratie.

L'Unité pourrait, avec le temps, assurer la sécurité de tous les gouvernements démocratiquement élus. Elle ne serait une menace pour personne sauf, peut-être, les dictateurs en puissance.

Le Canada, qui croit en la nécessité de cette Unité -- ce que les événements des 10 derniers mois ont sûrement démontré --, est déçu de l'absence de progrès dans sa mise en oeuvre.

³ Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, «Le Canada donne un million de dollars à l'Unité pour la démocratie de l'OEA», *Communiqué*, n° 103, 19 mai 1992.

⁴ Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, «Notes pour une allocution de l'honorable Barbara McDougall, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au siège de l'Organisation des États américains sur la crise au Pérou», *Déclaration*, 92/15, 13 avril 1992, p. 2-3.